



28 d, Rue de la Rotonde -25000 Besançon

Contact : 03 81 50 60 07

www.chaprais.fr

association@chapraisrotonde.fr

Monsieur le Maire,
VILLE DE BESANCON
2, rue Mégevand
25034 BESANCON Cedex

Besançon le 25 Novembre 2011

LETTRE RECOMMANDEE + A.R

Objet : Recours gracieux, concernant l'Installation
d'une antenne par BOUYGUES TELECOM,
au 48 Rue de Belfort à Besançon.

Monsieur le Maire,

Vous avez en date du 29 septembre 2011, délivré à la Société BOUYGUES TELECOM un certificat de non opposition à une déclaration préalable d'installation d'une antenne téléphonique au 48 Rue de Belfort.

Cette antenne sous forme d'une fausse cheminée de 3,95 mètres de hauteur est accompagnée d'autres installations sur le toit : armoire technique, garde corps, échelle à crinoline, crosse de préhension.

Nous formulons un recours gracieux visant à ce que vous opposiez un refus à cette installation et donc au retrait de votre certificat de non opposition et ce, pour les raisons suivantes :

- Il existe déjà, sur ce toit du 48 Rue de Belfort, 2 antennes de ce type appartenant à d'autres sociétés. En rajouter une troisième, alors que les communications sur les mobiles Bouygues Télécom fonctionnent très bien dans le quartier, devient plus qu'abusif.
- La population habitant à proximité subira donc de plein fouet la production de nouvelles ondes électromagnétiques.
- Par ailleurs, il semble que pour la crèche collective toute proche, ni le personnel, ni les parents qui la fréquentent n'aient été mis au courant de cette installation.
- Enfin, il apparaît choquant que ces antennes soient installées sur des immeubles de logements sociaux (la plupart des co-propriétaires d'immeubles refuse ce type d'installation. Ce sont donc les gens les plus modestes les premiers exposés !

.../...

.../...

La location de ces emplacements pour ces antennes n'entraîne pas, à notre connaissance, d'avantages pécuniaires pour les locataires. S'il y a des retombées, elles ne sont pas pécuniaires mais nuisent à la santé des populations concernées.

C'est pourquoi, nous vous demandons de refuser cette nouvelle installation.

Nous vous en remercions par avance, et vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

J.Claude Goudot